

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 : DELIBERATION N° 86

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : **CL / G.GABERTHON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille VINGT, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE à 18h30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Remi PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO

EXCUSE(E)S :

ABSENT(E)S :

Marc DANNEELS

Aymeric MERLAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Nino CHIES

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que les

emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et notamment l'article 5-1,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 17 septembre 2020,

Considérant le dernier tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services,

Qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

Filière technique

- Création d'un poste d'Adjoint technique, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux.
Le poste créé précédemment, à temps non complet (20/35èmes), sera supprimé, après avis du comité technique.
- Création d'un poste d'Adjoint technique, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions de jardinier,
- Création d'un poste d'Adjoint technique, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'aide soigneur animalier,

Filière culturelle

- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement

artistique, spécialité musique, discipline violoncelle, à temps non complet, à raison de 7 heures de travail par semaine.

Le poste créé précédemment, à temps non complet (4/20èmes) sera supprimé, après avis du comité technique.

- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 1^{ème} classe, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement artistique, spécialité musique, discipline musicien intervenant, à temps non complet, à raison de 7 heures de travail par semaine.

Le poste créé précédemment d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (12/20èmes) sera supprimé, après avis du comité technique.

Filière administrative

- Création, suite à une demande d'intégration dans la filière administrative, d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, pour exercer les fonctions d'assistante administrative.

Le poste occupé précédemment sera supprimé après avis du comité technique.

Considérant que, pour les postes créés ci-dessus, les agents nommés pourront être rendus bénéficiaires des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

Considérant, afin de tenir compte des avancements de grade intervenus en commission administrative paritaire, qu'il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

Filière administrative

- Création d'un poste d'Attaché territorial, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet,
- Création de 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet,

Filière culturelle :

- Création d'un poste d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet,

Filière technique :

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, à temps complet, pour exercer les fonctions de chargé d'opérations environnement,
- Création de 4 postes d'agent de maîtrise principal, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet,
- Création de 4 postes d'agent de maîtrise, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet,
- Création de 9 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet,
- Création de 19 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet, à raison de 17 h 30 de travail par semaine,

Filière médico-sociale :

- Création de 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux, à temps complet,
- Création de 6 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, à temps complet,

Filière animation

- Création de 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à temps complet,

Filière sécurité

- Création d'un poste de Brigadier-chef principal de police municipale, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, à temps complet.

Les postes libérés seront supprimés après avis du comité technique.

Considérant que, pour les postes créés ci-dessus, les agents nommés pourront être rendus bénéficiaires des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :